



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	24/04/2015	date d'affichage :	24/04/2015
Présents :	13		

Le vingt-huit avril deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Frédéric PETITJEAN ; Fabienne PRUDHON ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT.

Absent(e)s : Étienne COURTAT (a donné pouvoir à Jérôme FLACHE) ; Manon FOREST (a donné procuration à Fabienne PRUDHON) ; Emmanuel COURTOIS ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT (a donné procuration à Marie-Françoise FIRMIN) ; François HOHWELLER (a donné procuration à Martine TAUPENOT)

Secrétaire de séance : Fabienne PRUDHON

M. le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 07 avril 2015, M. le Maire expose à l'assemblée qu'il n'a eu à examiner aucune cession soumise au droit de préemption depuis cette date.

ORDRE DU JOUR

N° 2015-04-28-062 réhabilitation du sol de la salle à usage périscolaire - demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Vu la délibération n°2015-01-13-005 par laquelle le Conseil municipal de Nolay adopte le principe de la réhabilitation du sol de la salle à usage périscolaire, dans les locaux de l'école élémentaire, et sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR,
Après avoir entendu le rapport de Claude CORON, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, en charge du périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, à hauteur de 50% du solde de l'opération à charge de la commune, à savoir 3 277.35€,

DEFINIT comme suit le plan de financement de l'opération

Montant des travaux HT	12 229.83€
DETR (50%)	<u>6 114.91€</u>
Total HT	6 114,92€
TVA (20%)	2 445.97€
FCTVA en déduction (16,404%)	2 006.18€
Coût pour la commune	6 554.71€
Fonds de concours (50%)	3 277.35€



Reste à charge de la commune

3 277.36€

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel de la commune pour 2015, en section d'investissement,

CHARGE M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

N° 2015-04-28-063 adhésion au service intercommunal d'instruction du droit des sols

Vu la délibération n°2015-03-18-013 par laquelle le Conseil municipal de Nolay adopte le principe de l'adhésion au service intercommunal d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, portant adhésion de la commune de Nolay au service intercommunal d'instruction du droit des sols,

CHARGE M. le Maire de signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2015-04-28-064 convention de prêt d'exposition avec le Conseil départemental

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, le Conseil départemental de la Côte d'Or met à disposition des collectivités qui le souhaitent une exposition itinérante intitulée :

Côte d'Or 1914-1918 : un territoire en guerre

Sur la requête de M. le Maire, le Conseil départemental propose la mise à disposition conventionnelle à titre gratuit de cette exposition au profit de la commune de Nolay, du 25 juillet au 2 août 2015 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Conseil départemental de la Côte d'Or, portant mise à disposition de la commune de Nolay de l'exposition intitulée « Côte d'Or 1914 - 1918, un territoire en guerre », du 25/07/2015 au 02/08/2015 inclus, étant entendu que ladite exposition se tiendra à la Chapelle Saint-Pierre de Nolay,

CHARGE M. le Maire de signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2015-04-28-065 Convention de gestion de l'immeuble de Paris

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier communal, en date du 24/04/2015,
L'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014,

M. Jean-Guy MONNOT expose à l'assemblée que les termes de la convention de mandat de gestion immobilière proposée par la SAS LEFORT & RAIMBERT prévoient notamment, outre quelques modifications à la marge, la diminution substantielle du taux de la rémunération principale, qui passe de 5% à 4.5% HT (soit une baisse de 10%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du contrat de mandat de gestion immobilière à intervenir avec la SAS LEFORT & RAIMBERT, pour la gestion de l'Immeuble dont la commune de Nolay est propriétaire, et sis au n°76 avenue d'Italie et 140 rue de Tolbiac, Paris XIII.

Séance du 28/04/2015



PRECISE que le contrat entre en vigueur à compter de sa signature. Il est renouvelable tacitement chaque année, étant entendu que la reconduction tacite ne pourra excéder 6 années,

CHARGE M. le Maire de signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Tirage au sort des jurés d'Assises

M. le Maire procède au tirage au sort de la liste des candidats aux fonctions de jurés d'Assises, dans la liste électorale de l'année. Une commission spéciale placée auprès de la Cour d'Assises retiendra ensuite 4 noms dans cette liste pour alimenter la liste annuelle. Pour chaque session d'assises, les présidents de tribunaux de grande instance et de la Cour d'appel, ou leurs délégués, tirent au sort publiquement, à partir de la liste annuelle :

- 35 jurés pour former la liste de session,
- 10 jurés suppléants pour former la liste spéciale.

Les administrés dont les noms suivent ont été retenus :

N° Ordre	Civilité	NOM	Prénom	Autres prénoms	Nom MARITAL	date naissance
1	Monsieur	LAPOSTOLET	Jean-Pierre	Jules Eugène		16/09/1938
2	Monsieur	BOUVOT	Xavier	Eugène		13/05/1987
3	Madame	MELQUIOT	Hélène			12/05/1977
4	Monsieur	LOUIS	René	Marius		15/09/1935
5	Madame	FERBOEUF	Marie-Christine			30/03/1958
6	Monsieur	PACROT	Éric			02/12/1961
7	Madame	NAIRAT	Lucie	Aline Jeannine	ANSARD	17/10/1984
8	Monsieur	POCHERON	François	Lazare		26/02/1927
9	Monsieur	CONTANT	Philippe			02/09/1957
10	Madame	HAYETINE	Odile		CHAUDOUET	29/11/1963
11	Monsieur	DUCHESNE	Gilles			02/09/1961
12	Monsieur	BILLIER	Jérémy			04/09/1987

Questions diverses

✓ Acquisition du Clos CARNOT :

L'acte authentique d'acquisition du clos CARNOT au profit de la commune de Nolay a été reçu vendredi 24 avril en l'étude de Me CHEVILLON. Un courrier sera adressé au Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'informer de cette acquisition, qui lui permettra de reprendre les études sur le dossier de construction d'un gymnase (compétence communautaire). Les conjoints CARNOT/FERNIQUE conservent en propriété un tènement foncier de 4 210 m² le long de la route de Change.



Avec l'accord préalable de M. Guy FOUQUERAND, titulaire d'un bail à ferme sur le clos, ce dernier percevra une indemnité d'éviction lorsque les travaux de construction du gymnase commenceront.

✓ **Recherche d'un médecin :**

Madame Martine TAUPENOT donne lecture à l'Assemblée d'un courrier adressé à M. le Maire par son époux, le Dr TAUPENOT, réagissant à un article du bulletin municipal.

Le Dr TAUPENOT souhaite faire quelques mises au point, portant notamment sur les conditions du bail qu'il a conclu avec l'EPAHD pour poursuivre son activité libérale dans ces locaux, et sur les conditions dans lesquelles il serait prêt à accueillir un confrère associé. Sur ce dernier point, le Dr TAUPENOT expose qu'il n'est pas hostile à toute forme d'association. Il ne souhaite pas constituer une SCM mais s'associer, le cas échéant, avec un médecin qui aurait le statut de médecin collaborateur.

Dans le cadre du « recrutement » d'un médecin sur la commune de NOLAY, le Pays Beaunois fait savoir qu'il participera financièrement au contrat de prestation, à hauteur de 50%, subvention plafonnée à 5 000€.

✓ **Bulletin municipal :**

Le format carré original semble apprécié. Claudine François expose une liste de remarques qui seront examinées par la commission compétente. En particulier, elle demande quelle a été la raison du changement de prestataire.

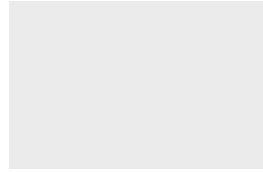
Claude CORON explique qu'en sollicitant d'autres prestataires, le prix de revient de la publication a été réduit environ de moitié.

Claude CORON rappelle également que les informations à diffuser dans le bulletin d'été doivent être transmises au plus tard le 04/05. A ce jour, 6 associations seulement ont fait part de leur programme concernant leurs activités sur NOLAY.

la séance est levée à 21h50.



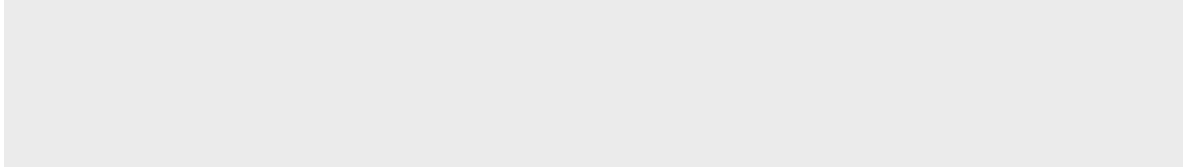
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

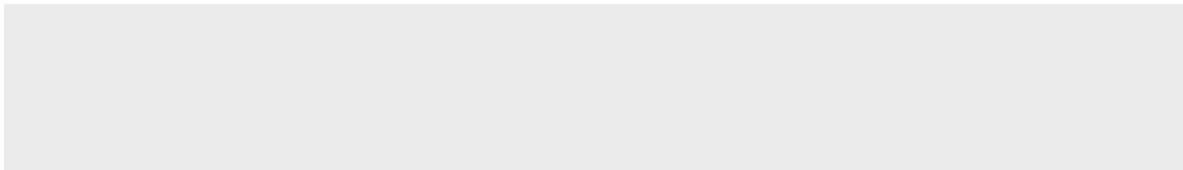
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

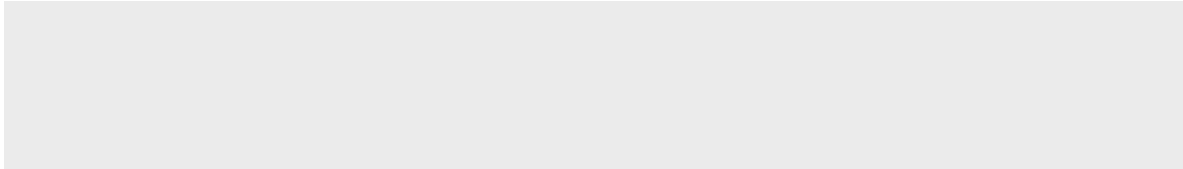
COURTAT Étienne



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

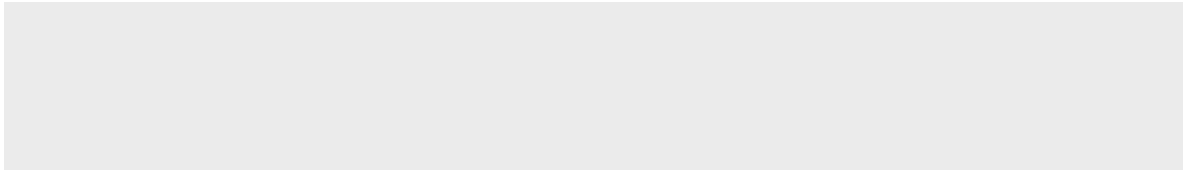
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

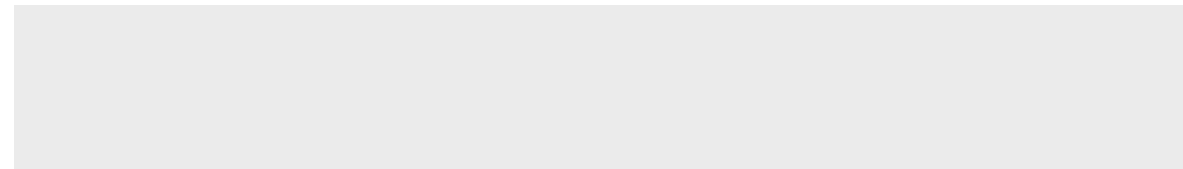
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

FOREST Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

